

A propos des mesures déjà prises ou envisagées par le gouvernement, j'ai demandé si l'on approuvait le système d'expédition du grain en régime de zones. J'ai constaté que 61 p. 100 y voyaient une amélioration sur le système antérieur, tandis que 19 p. 100 étaient d'un autre avis et que 20 p. 100 demeuraient indécis.

Dans ma circonscription, le programme qui déçoit le plus les gens à l'heure actuelle, c'est le programme LIFT. La question posée était libellée comme suit: «Pensez-vous que le programme LIFT a été une réussite?». Il y eut environ 25 p. 100 de «oui», 67 p. 100 de «non» et 8 p. 100 de gens qui ne savaient pas. Le gouvernement a aussi pris des mesures au sujet de ce qu'il appelle la réforme du système des quotas. La question posée était libellée comme suit: «Approuvez-vous le nouveau système des quotas?». Les réponses étaient réparties d'une manière plus égale, en ce sens qu'il y a eu 39 p. 100 de «oui», 41 p. 100 de «non» et 14 p. 100 de gens qui ne savaient pas.

La question du seigle, de la graine de lin et de la graine de colza est très importante, eu égard au bill à l'étude, dans la mesure où celui-ci doit s'appliquer à ces produits. La question posée était la suivante: «Estimez-vous que le seigle, la graine de lin et la graine de colza devraient relever de la compétence de la Commission canadienne du blé?». Il y eut 32 p. 100 de «oui», 57 p. 100 de «non» et 11 p. 100 de gens qui ne savaient pas.

Le gouvernement a aussi laissé entendre qu'il allait augmenter les frais de manutention du grain. En réponse à une question à ce sujet, 84 p. 100 se sont prononcés contre cette mesure, 9 p. 100 l'approuvaient et 7 p. 100 n'avaient pas d'opinion. Le programme de stabilisation envisage la fin des versements faits en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé. En réponse à une question à cet égard, 30 p. 100 ont dit approuver cette mesure, 47 p. 100 l'ont désapprouvée et 23 p. 100 n'avaient pas d'opinion là-dessus.

Le bill C-176 comporte la principale proposition législative du gouvernement. Le sondage d'opinion a été fait en mars et j'estime que les chiffres seraient quelque peu différents aujourd'hui. Néanmoins, j'accorde au gouvernement le bénéfice du doute, car je suis sûr que sa position n'est pas meilleure à la suite de ce projet de loi. A la question suivante: «Acceptez-vous que des offices nationaux de commercialisation administrés par le gouvernement contrôlent la production et les ventes?», 11 p. 100 ont répondu oui, 84 p. 100, non, et 5 p. 100 n'avaient pas d'opinion.

Autre renseignement intéressant, ce sondage a révélé ce que ces gens pensaient de la Commission canadienne du blé. Personne n'osait la critiquer auparavant. En réalité, la Commission était devenue une vache sacrée dans l'Ouest du Canada. Quiconque avait la témérité de la critiquer courait un risque certain, vu la popularité de cet organisme. Mais depuis qu'elle est administrée par le gouvernement actuel, je trouve que mes commettants ont changé d'avis là-dessus. A la question: «Croyez-vous que la Commission canadienne du blé accomplit un travail satisfaisant?», 37 p. 100 ont répondu oui, 55 p. 100, non, et 8 p. 100 n'ont pas répondu. Cela ne fait pas honneur à l'administration du gouvernement. Environ 55 p. 100 des cultivateurs de ma circonscription ne sont pas satisfaits de son travail.

Cette mesure législative crée de l'incertitude. Les cultivateurs ne sauront pas, au moment des semailles, s'il leur sera possible d'obtenir des paiements anticipés ou quelles

céréales ils devraient cultiver pour être en mesure de rembourser les avances obtenues. Cette mesure n'aide guère les cultivateurs. D'après les propos du ministre, elle est conçue pour décourager la production du blé. Je ne puis m'imaginer comment le ministre peut concilier ses propos avec l'analyse que le gouvernement lui-même a faite de la situation du blé. Dans *Mini Outlook March '71*, publication de la Direction de l'économie, du ministère de l'Agriculture, nous trouvons à la page 26 la déclaration suivante:

Pour le premier semestre de la campagne agricole de 1970-1971 (se terminant le 27 janvier), les exportations canadiennes étaient de 192 millions de boisseaux contre 120 pour la même période en 1969-1970. Au cours de cette campagne agricole, les possibilités de ventes se sont améliorées. De plus, le blé canadien soutient énergiquement la concurrence sur les marchés mondiaux et le programme de crédit du gouvernement a facilité les ventes aux pays en voie de développement. Les quantités dont on aura besoin pour les semailles augmenteront vraisemblablement de 10 millions de boisseaux.

A la page 27 de la même publication, nous constatons que la politique concurrentielle du Canada se poursuit favorablement. Il est très réconfortant de voir qu'on admette dans une publication gouvernementale que nous avons maintenant une politique plus concurrentielle. C'est reconnaître que les années précédentes, elle ne l'était pas tellement. A l'époque, nous ne sommes jamais parvenus à faire admettre au gouvernement qu'il se croisait les bras. Les faits ont pourtant démontré que c'était le cas. Quoi qu'il en soit, il est agréable de voir qu'on admette que nous avons maintenant une politique plus concurrentielle. Et ce document ajoute:

• (5.50 p.m.)

Grâce à la poursuite d'une politique canadienne plus concurrentielle, les exportations en 1971-1972, même sans les circonstances spéciales de cette année, devraient atteindre 350 à 400 millions de boisseaux. Les ventes totales de blé pourraient donc être en moyenne de 550 millions de boisseaux par an en 1971-1972 et 1972-1973. Il y a de bonnes chances pour que la production soit élevée en 1971 étant donné les superficies considérables de jachère d'été en 1970. Ainsi, 20 millions d'acres sont susceptibles de fournir des quantités suffisantes de blé parallèlement à une faible réduction des stocks. Si la superficie ensemencée excédait 20 millions d'acres, il pourrait en résulter une augmentation peu souhaitable des stocks d'une année sur l'autre et également un quota plus faible par acre. A moins que des circonstances imprévues n'interviennent, la superficie de 1972 ne doit pas changer.

Cela indique que nous devrions faire beaucoup mieux pour vendre notre blé. Par cette mesure le gouvernement nous prouve probablement qu'il tarde encore un peu à se rendre compte de la situation réelle du blé et il est possible que nous nous trouvions dans une position identique à l'égard de cette céréale que celle où nous nous sommes trouvés avec l'orge. A cause des décisions prises par le gouvernement l'année dernière, nous manquons d'ordre cette année et nous ne pouvons faire les ventes qui amélioreraient énormément l'économie de l'Ouest. A la page 34, la même autorité déclare ceci au sujet du colza:

Selon les estimations de novembre, la production canadienne de colza s'élevait à 71.3 millions de boisseaux, c'est-à-dire plus du double de celle de 1969 qui était de 33.4 millions. Le 10 février, les exportations effectuées pour l'année-récolte étaient de 19 millions de boisseaux, alors qu'elles étaient de moitié moindres l'année précédente. Le Japon allégeant son contingentement en avril 1971, la prédiction d'exportation faite en novembre dernier de 35 à 40 millions de boisseaux, semble